

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 1998-1999

---

23 AVRIL 1999

---

PROJET DE DECRET

PORTANT CONFIRMATION DES COMPETENCES TERMINALES  
ET SAVOIRS REQUIS EN LANGUES MODERNES,  
HISTOIRE ET GEOGRAPHIE A L'ISSUE  
DE LA SECTION DE TRANSITION (1)

AMENDEMENT

DEPOSE EN COMMISSION DE L'EDUCATION  
PAR M. DUPONT ET CONSORTS

---

(1) Voir Doc. n° 327 (1998-1999) nos 1 à 3.

**Amendement n° 3**

A l'annexe II: compétences terminales et savoirs requis en histoire, page 27, première phrase, remplacer par:

« Pour être capable d'identifier (comme il est entendu dans le présent document), l'élève sera amené à la maîtrise de toute une série de capacités telles que: analyser, caractériser, comparer, évaluer, ... »

Et supprimer les mots: « identifier » dans les 17 points.

Ch. DUPONT.  
M. TOUSSAINT-RICHARDEAU.  
G. SENECA.